



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les primes d'assurance-maladie vont augmenter de 3.5% en moyenne en 2027

En 2027, en Suisse, les primes d'assurance-maladie connaîtront de nouveau une hausse. Dans le canton de Vaud, l'augmentation moyenne équivaut à 3.5% ce qui correspond à 15.20 francs par mois. Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) encourage la population, y compris les bénéficiaires des subsides, à optimiser ses primes. Des explications simples se trouvent sur sa page www.vd.ch/primes. Pour contenir la hausse des coûts de la santé et donc des primes, le Canton souhaite pouvoir mieux réguler certaines offres, afin qu'elles répondent à un besoin plutôt que de le générer.

En 2027, dans le canton de Vaud, la prime moyenne de l'assurance-maladie de base, tous modèles, âges et régions confondus, augmentera de nouveau. La hausse est cependant moins prononcée que l'année passée, puisqu'elle se situe à 3.5% (contre 4.9% en 2026), ce qui correspond à 15.20 francs par mois. Par catégorie d'âge, on observe une augmentation moyenne de 3.2 % pour les adultes (16.90 francs par mois), de 3.0 % pour les jeunes (11 francs par mois) et de 3.1 % pour les enfants (4.40 francs par mois). La progression des primes vaudoises est moins forte qu'à l'échelle nationale, où la prime moyenne adulte monte de 4.9 %.

L'augmentation des primes s'explique principalement par l'évolution des coûts des prestations à charge de l'assurance-maladie (AOS). Les assureurs s'attendent à une croissance continue de ces coûts en 2027. Elle est due notamment aux nouveaux médicaments et nouvelles possibilités de traitement. Bien que réjouissantes, puisqu'elles permettent de meilleures prises en charge, ces avancées génèrent des coûts qui se répercutent sur les primes. Le vieillissement de la population a également une influence sur le recours aux prestations médicales.

Informations pour la population : www.vd.ch/primes

Le DSAS encourage la population, y compris les bénéficiaires des subsides, à optimiser ses primes à l'aide des explications sur la page www.vd.ch/primes (comment changer d'assureur, de franchise ou de modèle). Des lettres types peuvent être téléchargées pour effectuer les modifications et prochainement seront listées les séances d'information qui auront lieu dans les régions du canton pour soutenir la population

dans cette démarche. Parmi les assurés vaudois, aujourd'hui (chiffre fin août 2026), un peu plus de 310'000 personnes (environ 37% de la population vaudoise assurée) bénéficient d'un subside et sont moins touchées par l'évolution des primes. Celui-ci limite les charges d'assurance-maladie au maximum à 10% de leur revenu déterminant.

Les personnes assurées de condition économique modeste qui ne bénéficient pas encore d'un subside à l'assurance-maladie peuvent déposer une demande en ligne (www.vd.ch/ovam). En cas de questions, les agences d'assurances sociales aident gratuitement à remplir le formulaire en ligne. Cet appui est gratuit. Le DSAS met en garde contre les informations frauduleuses qui apparaissent systématiquement en cette période de l'année et qui proposent des services payants pour accompagner les assurés dans cette démarche.

Des efforts pour maîtriser les coûts liés à la santé

Si des projets tels que le futur Dossier électronique de santé (DES) peuvent contribuer à contenir la hausse des coûts de la santé grâce à une meilleure coordination des soins, en évitant certains examens redondants ou inutiles notamment, d'autres mesures doivent être prises. Le renforcement de la première ligne de soins en est une : les médecins généralistes, les pédiatres, les infirmiers et infirmières ou les pharmaciens peuvent déjà prendre en charge une grande partie des problèmes de santé de la population, à des coûts très nettement inférieurs à ceux des spécialistes.

Le Conseil d'État souhaite par ailleurs que le droit fédéral lui offre à l'avenir plus de marge de manœuvre dans sa planification hospitalière et la limitation dans certaines spécialités de l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins : il pourrait ainsi faire en sorte que l'offre en soins corresponde aux besoins des Vaudoises et des Vaudois dans chacune des régions du canton plutôt qu'elle ne crée la demande.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 29 septembre 2026

DSAS, Roger Nordmann, conseiller d'Etat, [021 316 50 04](tel:0213165004)

DSAS, Laurence Boland, directrice générale, Direction générale de la santé, [021 316 50 04](tel:0213165004)

DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale, [021 316 51 44](tel:0213165144)